Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le - 8 JUIL. 2025
ID : 038-213800758-20250703-DE_03_07_25_33-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	16

L'an deux mille vingt-cinq, **le 03 juillet,** le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, UCHET Nathalie, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, BOURQUARD Olivier, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : ALLOCATIONS VIE SCOLAIRE
33 – 03/07/2025

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les allocations suivantes :

Coopératives Ecoles publiques de l'Epinette :

Direction élémentaire :	500,00 €
Direction maternelle :	500,00 €

TOTAL : 1 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP2025 à l'article 657364

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SEYSSEL

MAIRIE DE CHAPAREILLAN * 38 (Isère) *

Martine VENTURINI
Maire